



Tangence

tangence@uqar.qc.ca

Département de Lettres
Université du Québec à Rimouski
300, allée des Ursulines
Rimouski (Québec) G5L 3A1
Téléphone : (418) 723-1986 poste 1573
Télécopieur : (418) 724-1848

Département de français
Université du Québec à Trois-Rivières
C.P. 500
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H7
Site : revuetangence.com

Protocole éditorial

Tangence publie des études universitaires et des comptes rendus. Ces études, sous forme d'articles, sont généralement regroupées au sein d'un dossier thématique. Chaque dossier, proposé par un ou des responsables, doit contenir une présentation claire du thème choisi et une liste des collaborateurs pressentis (6, en moyenne) et des sujets qu'ils comptent aborder.

Chaque auteur, en plus du fichier en pièce jointe, doit annexer à son envoi adressé à tangence@uqar.qc.ca :

- a) un résumé (entre 5 et 10 lignes) de l'article ;
- b) une notice biobibliographique (environ 5 lignes) indiquant son statut professionnel et ses principales publications. Un article contient au plus 55 000 caractères (espaces compris).

N. B. Tout article et tout compte rendu soumis à *Tangence* doivent respecter le protocole éditorial, à défaut de quoi ils seront retournés à l'auteur *avant toute autre évaluation*.

Recommandations générales

- Dactylographier le texte au recto seulement, en 12 points.
- Dactylographier le texte à double interligne, à l'exception des citations en retrait et des notes en bas de page (les éléments bibliographiques étant intégrés, au fur et à mesure, aux notes).
- Sur la première page de l'article, en haut, à gauche, on doit trouver le titre puis, sur la ligne suivante, le prénom et le nom de l'auteur, suivis du nom de l'institution ou de l'organisme auquel il est rattaché.
- Pour faciliter la mise en page des textes par l'éditeur, il est instamment demandé de ne pas utiliser la césure manuelle ou automatique.
- Faire un alinéa au début de chaque paragraphe en utilisant la touche de tabulation (*tab*).
- Tout soulignement, qu'il s'agisse d'un titre ou qu'il s'agisse d'un mot ou d'une formule sur lesquels on veut insister, est désigné par l'italique (et non par un souligné).

- Tout schéma, tableau, etc., doit être accompagné d'une photocopie qui montre avec exactitude la disposition des éléments qui le composent.
- Toute illustration (photo, etc.) doit être numérisée à 300 dpi [*dots per inch*] en niveaux de gris [*grayscale*].

Titres

- Il est souhaitable que tout article soit séparé en parties et que chaque partie soit titrée.
- Choisir des titres courts. Le titre et les intertitres doivent être saisis en majuscules et en minuscules (et non en seules majuscules) et mis en gras.
- Les titres (titre, sous-titre s'il y a lieu, intertitre) ne comportent pas de point final.

Typographie et espaces insécables

- Les lettres en majuscule doivent conserver, le cas échéant, leur accentuation ou la cédille.
- Il faut toujours faire un espace insécable avant une ponctuation haute : point d'exclamation, point d'interrogation, point-virgule et deux-points.
- Il faut toujours faire un espace insécable après le guillemet d'ouverture et avant le guillemet de fermeture de la citation.

Citations

- Il faut toujours recourir aux guillemets français (doubles chevrons « ») ; le recours aux guillemets anglais (" ") ne s'applique que dans le cas de la mise entre guillemets au sein d'une citation déjà entre guillemets français (« " " »).
- Si la citation compte plus de quatre lignes, elle doit être reproduite sans guillemets et à interligne simple ; elle doit également être séparée du corps du texte et isolée en paragraphe par un retrait à gauche et à droite.
- Si la citation est en vers, les vers sont séparés par une barre oblique /. Dans le cas d'une citation longue (quatre vers ou plus), les vers ayant ici chacun leur ligne, il n'est plus requis de les séparer par une barre oblique.
- Toute intervention dans une citation est indiquée par des crochets droits [] :

a) coupure d'un mot ou d'un passage :

EXEMPLE :

« Il écrivait [...] des poèmes ».

b) ajout d'une information, modification d'un temps de verbe, etc. :

EXEMPLE :

« Il [Émile Nelligan] écrivait » ; « Sa voie était devenue *impossible* [*je souligne* ou *nous soulignons*] ».

- Toute citation en langue étrangère est accompagnée d'une traduction en français ; cette traduction remplace dans le corps de l'analyse le passage dans la langue d'origine qui est alors donné entre guillemets en note, suivi de la référence bibliographique complète et, s'il y a lieu, de la mention : (Je traduis) ou (Nous traduisons).

Notes de renvoi

- Les notes doivent figurer au bas de chaque page.
- L'appel de note est en exposant et suit immédiatement, avant les guillemets et avant toute ponctuation, la citation courte ou le mot auquel il se rapporte.
- La première fois que l'on cite un titre ou un texte, il doit y avoir une note qui donne la référence bibliographique complète de ce titre ou de ce texte.

La référence bibliographique se donne alors comme suit :

1. Dans le cas d'une entité (un livre, une thèse ou un mémoire, etc.) :

Prénom complet (s'il est connu) et nom de l'auteur ou des auteurs *, *Titre* ou *Titre. Sous-titre* **, ***, lieu, maison d'édition, coll. « », année, p. x ou p. x-y.

* s'ajoute ici, s'il y a lieu : (sous la dir. de) s'il s'agit d'un ouvrage collectif (colloque, etc.)

** s'ajoute ici, s'il y a lieu : [date de l'édition originale, si elle est ancienne ou si cette édition est dans une langue étrangère]

*** s'ajoutent ici, s'il y a lieu : édition préparée par tel ou tels (s'il s'agit d'une édition particulière, critique ou non), traduction de tel ou tels, préface de tel

EXEMPLE pour un livre :

Michel de Montaigne, *Essais*, édition préparée par Andrée Lhéritier et présentée par Michel Butor, Paris, Union Générale d'Édition, coll. « 10/18 », 1964, 3 t. en 4 vol. (ou pour donner un exemple d'une page précise : 1964, t. II, vol. 1, p. 45.)

On remarque que le nom de la maison d'édition est écrit au complet.

EXEMPLE pour un travail non publié (thèse ou mémoire) :

Gérard Pfister, *Étude sur Pierre de Massot (1900-1969)*, thèse de doctorat, Université de Paris IV — Sorbonne, 1975, 198 f.

2. Dans le cas d'une partie (un article de revue, un chapitre, un poème, etc.) :

Prénom complet (s'il est connu) et nom de l'auteur ou des auteurs, « Titre » ou « Titre. Sous-titre » de la partie, *Titre* ou *Titre. Sous-titre* de l'entité, lieu, volume et/ou numéro ****, mois et année ou saison et année *****, p. x ou p. x-y.

**** s'ajoute ici, s'il y a lieu : (*titre du numéro*)

***** s'ajoute ici, s'il y a lieu : [tel trimestre, emprunté au dépôt légal, s'il est nécessaire de préciser davantage quand il n'y a que l'année qui est indiquée]

EXEMPLE pour un article de revue :

Marie-Andrée Beaudet, « La bibliothèque de Gaston Miron. Circonstances et bilan d'un inventaire », *Études françaises*, Montréal, vol. 35, nos 2-3 (*Gaston Miron : un poète dans la cité*), [2e trim.] 1999, p. 179-181. On remarque que le volume et le numéro sont en chiffres arabes. On remarque surtout que le lieu de publication de la revue, du magazine, du journal, etc., est indiqué.

EXEMPLE pour une partie d'un livre :

Michel Butor, « Le monde des *Essais* », dans Michel de Montaigne, *Essais*, édition préparée par Andrée Lhéritier, Paris, Union Générale d'Édition, coll. « 10/18 », 1964, t. II, vol. 1, p. XXXVI. On remarque que l'entité est introduite par : dans.

- Naturellement, certains éléments peuvent ne pas exister (il n'y a pas de collection, par exemple) et il peut être utile de préciser où se trouve le lieu de publication de tel journal, tel magazine, telle revue : Notre-Dame (Indiana, É.-U.), par exemple.
- L'ordre est toujours le même et tout est séparé par des virgules (sauf le titre et le sous-titre, séparés par un point).
- Toute citation faite de seconde main, c'est-à-dire trouvée dans un livre, un article, etc., qui la cite déjà, contient au moins les éléments suivants :

Prénom complet (s'il est connu) et nom de l'auteur ou des auteurs, « Titre » ou « Titre. Sous-titre » [date de parution de cette partie] ou *Titre* ou *Titre. Sous-titre* [date de parution de cette entité], cité par... (et, à partir de là, on se reporte au cas 1 ou au cas 2).

- Si un livre, un article, etc., est cité à de multiples reprises dans l'analyse, il faut ajouter, dans la note qui donne la référence bibliographique complète, la formule suivante :

Désormais, les références à cet ouvrage (ou : à cet article) seront indiquées par le sigle X, suivi de la page, et placées entre parenthèses dans le corps du texte.

Le sigle X est formé d'une, de deux ou de trois majuscules en caractères italiques :

EXEMPLES :

Haïku sans frontières : (HF, p. 23)

Les poètes chanteront ce but : (PCB, p. 23)

Le jargon de Villon ou Le gai savoir de la Coquille : (JV ou GSC, p. 23)

- Tout *Op. cit.*, p. x et tout *Ibid.*, p. y sont remplacés, dans le cas d'un ouvrage, par : Prénom et nom, *Titre complet* ou *Titre abrégé* (s'il y a lieu), ouvr. cité, p. x ; et, dans le cas d'un article, par : Prénom et nom, « Titre complet », art. cité, p. x.

EXEMPLE pour un livre :

Charles Pinot Duclos, *Mémoires*, ouvr. cité, p. 7 (en lieu et place de : Charles Pinot Duclos, *Mémoires pour servir à l'histoire des mœurs du XVIII^e siècle* [1751], Paris, Éditions Desjonquères, coll. « XVIII^e siècle », 1986, p. 7).

EXEMPLE pour un article de revue :

Roland Mortier, « Charles Duclos et la tradition du " roman libertin " », art. cité, p. 62 (en lieu et place de : Roland Mortier, « Charles Duclos et la tradition du " roman libertin " », *Études sur le XVIII^e siècle*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 1975, p. 62).

- Tout Cf. (ou : cf.) est remplacé par Voir (ou : voir).

Notes de contenu

- Lorsque, dans une note en bas de page, on fait appel à un ouvrage (ou à un article, etc.), la référence bibliographique peut se présenter selon ces modèles :

La référence suit, entre parenthèses, le mot auquel elle se rapporte.

EXEMPLE :

1. Lucien Dallenbach (*Le récit spéculaire*, Paris, Seuil, coll. « Poétique », 1977, p. x) détermine deux périodes de cinq ans respectivement pour l'émergence du Nouveau Roman (1954-1958) et pour celle du Nouveau Nouveau Roman (1969-1973).

La référence est précédée de voir.

EXEMPLE :

1. À propos de l'émergence du Nouveau Roman, voir Lucien Dallenbach, *Le récit spéculaire*, Paris, Seuil, coll. « Poétique », 1977, p. x.

La référence suit une citation qui est dans la note en bas de page.

EXEMPLE :

1. « Telle citation de Dallenbach sur les années d'émergence du Nouveau Roman » (Lucien Dallenbach, *Le récit spéculaire*, Paris, Seuil, coll. « Poétique », 1977, p. x).

La référence suit une citation qui est dans la note en bas de page et est précédée et/ou suivie d'un texte :

EXEMPLE :

1. Il semble bien que cinq ou six ans suffisent, en général, pour qu'un autre le remplace. « Telle citation de Dallenbach sur les années d'émergence du Nouveau Roman » (Lucien Dallenbach, *Le récit spéculaire*, Paris, Seuil, 1977, p. x). Mais les seuils d'entrée et de sortie de ces brefs laps de temps ne seraient pas fixes.

Abréviations

• Les abréviations doivent être limitées, autant que faire se peut, aux parties techniques du texte, c'est-à-dire aux notes infrapaginales.

• Abréviations à utiliser :

acte premier, deuxième, etc. : acte I, acte II

scène première : sc. 1

Livre premier : Livre I

chapitre : chap.

colonne première : col. 1

folio premier : f^o i

feuillet ou feuillets (pour un travail non publié) : f

manuscrit : ms.

manuscrits : mss.

numéro : n^o

numéros : n^{os}

les ordinaux désignant les siècles : XVII^e siècle, XVIII^e siècle

page suivante : suiv.

sans lieu : s. l.

sans date : s. d.

sans lieu ni date : s. l. n. d.

tome : t.

vers ou verset : v.

volume : vol.

*
* *

La revue *Tangence* envoie les articles qui lui sont soumis à deux lecteurs externes spécialisés dans les questions qui sont abordées par l'article. À chaque étape du processus d'évaluation, la revue *Tangence* préserve l'anonymat de l'auteur et de l'évaluateur d'un article.

Quant aux droits de reproduction, il est convenu que, pour toute éventuelle redevance, le pourcentage de répartition s'établira ainsi: 50% à l'auteur et 50 % à l'éditeur.

Lorsqu'un auteur ou le responsable d'un dossier souhaite voir reproduites des illustrations autres que des schémas, celles-ci doivent être communiquées à la revue sous la forme d'un CD-Rom. Dans le texte des articles, il importe d'indiquer le passage où doit figurer le renvoi à chaque illustration. Chaque illustration doit être accompagnée d'une courte fiche descriptive.

EXEMPLE :

Fig. 1. Nicolas Poussin, *Et in Arcadia ego*, Paris, Musée du Louvre. Photo :
Musée du Louvre.

Seules les œuvres commentées dans les textes seront reproduites et, dans la mesure où *Tangence* est une revue littéraire dont le format n'est pas celui d'une revue d'art, il est entendu que le nombre d'illustrations devra être réduit et les reproductions se limiter à l'essentiel.